



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE **PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DES ETCHEMINS**

AVIS est donné par le soussigné, Martin Roy, directeur général adjoint, qu'une assemblée de consultation publique sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 de la municipalité régionale de comté des Etchemins, adopté par le Conseil de la MRC des Etchemins, le 10 mars 2021 conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, se tiendra comme suit :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Date : Mardi 15 juin 2021

Heure : 19 h

Lieu : Via la plate-forme Zoom, en raison de la pandémie

Inscription obligatoire en ligne (<https://forms.gle/5hpgRyfcPEukgPP68>) ou par téléphone au 418-625-9000

Cette assemblée de consultation publique a pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les personnes, les groupes et les organismes qui désirent déposer un mémoire peuvent le faire en l'acheminant par la poste à la MRC des Etchemins, au 1137, route 277, Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0, ou par courriel à l'adresse suivante : sjarmstrong@mrcetchemins.qc.ca. La date limite pour recevoir des mémoires est le **14 juin 2021 à midi**.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 de la MRC des Etchemins peut être consulté au bureau de la MRC des Etchemins ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC des Etchemins (veuillez prendre rendez-vous avant de vous déplacer). Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC à l'adresse suivante : <https://www.mrcetchemins.qc.ca/amenagement-du-territoire/reglements-et-cartes/plan-de-gestion-des-matieres-residuelles/>.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec l'agente de mise en œuvre du PGMR Madame Sarah Jane Armstrong, au 418-625-9000, poste 2229, ou par courriel à l'adresse suivante : sjarmstrong@mrcetchemins.qc.ca

Donné et signé à Lac-Etchemin, ce 23 avril 2021.

**Le directeur général adjoint
et secrétaire-trésorier adjoint**

Martin Roy

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030 DE LA MRC DES ETCHEMINS

MISE EN CONTEXTE

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC des Etchemins a adopté un projet de Plan de gestion des matières résiduelles le 10 mars 2021. Le PGMR s'applique à l'ensemble des 13 municipalités de la MRC des Etchemins. Le PGMR couvre l'ensemble des secteurs qui génèrent des matières résiduelles, dont les trois principaux sont le secteur résidentiel, les industries, commerces et institutions (ICI) et la construction, rénovation et démolition (CRD). Le Plan vise à dresser un portrait de l'ensemble ainsi qu'un bilan afin de proposer un plan d'action qui permettra l'atteinte des objectifs gouvernementaux.

CONTENU

Les principales sections du projet de Plan de gestion des matières résiduelles sont :

- Un portrait de la MRC des Etchemins
- Un portrait de la gestion des matières résiduelles sur le territoire
- Un inventaire des matières résiduelles
- Un diagnostic territorial
- Des objectifs et un plan d'action
- L'élaboration d'un échéancier et d'un budget

Selon les données d'inventaire des matières pour l'année 2019, la MRC des Etchemins enfouirait 661 kg de déchet par habitant/an. La MRC ainsi que les municipalités continueront leurs efforts afin de diminuer la quantité de matière enfouie et atteindre le nouvel objectif provincial de 525 kg de déchet enfoui par habitant pour 2024. Les matières qui sont générées en plus grandes quantités sur le territoire des Etchemins sont les matières organiques ainsi que les résidus de la construction, rénovation et démolition. Plusieurs municipalités sont déjà desservies par un écocentre municipal ce qui permet de récupérer une partie de ces résidus et de nouvelles matières pourront éventuellement s'ajouter à celles déjà récupérées.

PLAN D'ACTION

Le plan d'action du PGMR compte 18 actions qui seront mises en œuvre sur une durée de sept ans, de 2023 à 2030. Les actions visent à soutenir les orientations de la MRC et du PGMR. Celles-ci sont :

- Poursuivre les efforts de réduction des matières envoyées à l'enfouissement ;
- Améliorer la qualité et la quantité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les industries, commerces et institutions (ICI) ;
- Détourner les matières organiques de l'enfouissement ;
- Mettre en place une gestion responsable des résidus de CRD.

Les principales actions du plan sont notamment la mise en place d'une collecte et d'un traitement de la matière organique sur le territoire en collaboration avec la MRC de Bellechasse et la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS), d'assurer l'accès à des écocentres pour les citoyens des 13 municipalités et la création d'outils de sensibilisation pour les citoyens et les entreprises.